

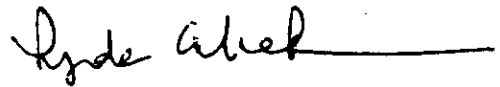
Paris le 16 Août 1989

Monsieur le Secrétaire Général
de la Conférence de Paris sur
le Cambodge.

Monsieur le Secrétaire Général,

Je vous prie de bien vouloir examiner la possibilité de faire distribuer aux délégués de la Troisième Commission, l'intervention ci-jointe de la délégation de S.A.R. Samdech Norodom Sihanouk concernant le problème de la reconstruction du Cambodge.

En vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma haute considération.



KHEK Sysoda
Représentant de la Délégation
de S.A.R Samdech Norodom Sihanouk
à la Troisième Commission.

CONFERENCE DE PARIS SUR LE CAMBODGE
TROISIEME COMMISSION : RECONSTRUCTION

Intervention de l'Ambassadeur KHEK Sysoda,
Représentant de S.A.R Samdech Norodom Sihanouk

Messieurs les Co-Présidents,
Mesdames,
Messieurs,

De l'avis de la Délégation de S.A.R Samdech Norodom Sihanouk, le problème de reconstruction du Cambodge de l'après-guerre comporte les aspects suivants :

- 1°/ Aspect politique,
- 2°/ Aspect financier, et
- 3°/ Aspect technique.

1°/ Aspect politique :

En effet, si les grandes lignes de la reconstruction peuvent être (et doivent être) pensées et esquissées dès maintenant, avec le maximum de détails voulus, l'élaboration d'un "Plan de Reconstruction" ne peut être réalisée qu'après la conclusion d'un accord général entre toutes les factions khmères, rendant possible la mise en place d'un gouvernement provisoire quadripartite, et la création et l'entrée en activité d'un Mécanisme International de Contrôle (MIC).

Un tel accord a déjà fait l'objet des propositions en 5 points faites à Jakarta le 27 juillet 1988 par S.A.R Samdech Norodom Sihanouk.

Il est indispensable pour instaurer à nouveau un état de paix au Cambodge et garantir à sa population une sécurité sur tout le territoire national nécessaire à toute tâche de reconstruction nationale.

2°/ Aspect financier :

L'évaluation des divers projets envisagés dans le cadre de la reconstruction ne peut être faite de façon fiable qu'à la

.../...

date où une décision définitive sera prise au niveau national pour l'élaboration et la mise en application d'un programme de reconstruction.

Cependant, d'ores et déjà, compte tenu de l'état d'extrême dénuement que connaît le Cambodge et qui prévaudra encore au lendemain de sa libération, il est prévisible que le financement d'un "Plan de Reconstruction", du moins dans ses premières phases, ne pourra être assuré que par l'apport d'aides des pays étrangers et par celles des Organisations Internationales.

A cet effet, toutes les aides inconditionnelles des Etats étrangers seront acceptées.

Toutefois, aucune exclusivité de ces aides ne sera réservée à aucun Etat en particulier, ni à aucun groupe ou bloc d'Etats.

Enfin, les investissements privés, surtout étrangers, seront sollicités et fortement encouragés.

3°/ Aspect technique :

L'élaboration d'un "Plan de Reconstruction" ne pourra être réalisée que par la participation de techniciens spécialistes de chacun des domaines traités, avec l'assistance des experts étrangers et internationaux.

Elle nécessitera la connaissance aussi précise que possible de la situation économique, démographique, etc..., du pays et, en particulier, l'inventaire aussi complet que possible du patrimoine national, des biens détruits ou endommagés et de ceux ayant survécu aux événements tragiques successifs que le Cambodge a subis depuis 1970.

Mais le travail qu'il importerait de faire dès maintenant, consisterait à établir, d'ores et déjà, une liste des besoins que chacun estimerait nécessaire pour rebâtir le pays.

Car la tâche de reconstruction est extrêmement urgente, le Cambodge étant plongé depuis 1970 dans un état de sous-développement alarmant.

Il serait donc indispensable qu'un "Plan de Reconstruction" puisse être élaboré immédiatement, dès que la situation politique le permettra, pour que la reconstruction du pays puisse démarrer sans perte de temps.

C'est dans cet esprit que le FUNCINPEC estime qu'un éventuel plan de reconstruction devrait tenir compte des éléments suivants :

I - Domaines susceptibles d'être pris en compte dans un plan de reconstruction.

- Agriculture :
 - Production agricole et élevage,
 - Eaux, forêts et chasse,
 - Pêches,
 - Génie rural et hydraulique agricole,
 - Cadastre et services fonciers.
- Industries et mines :
 - Productions minières,
 - Installations et équipements industriels.
- Energie :
 - Energie électrique,
 - Adduction d'eau,
 - Assainissement.
- Transports et communications :
 - Routes et ouvrages d'art,
 - Voies ferrées et transport ferroviaire,
 - Ports et transport maritime,
 - Voies navigables et transports fluvial et côtier,
 - Infrastructure aérienne et transport aérien, météorologie,
 - Poste et télécommunications.
- Tourisme :
 - . Equipements sociaux et culturels :
 - Santé,
 - Enseignement,
 - Information,
 - Monuments et sites historiques.
 - . Equipements administratifs.

II - Les étapes de réalisation :

Le futur "Plan de Reconstruction" devrait comporter trois phases :

- une phase de survie où les besoins liés à la subsistance de la population devront être satisfaits en priorité (nourriture, logement, santé, notamment).

Cette phase devrait être réalisée dans l'année suivant l'application du plan.

- une phase de restauration ou de reconstruction, avec comme objectif primordial la remise en état des installations et des équipements existants.

Cette phase de reconstruction pourrait s'étaler sur une période de 2 à 3 ans.

- une phase de développement, enfin, dont le but final sera de retrouver au moins le niveau de développement atteint en 1969.

Cette phase devrait faire l'objet d'un plan quinquennal.

III - Les priorités :

- Phase de survie :

Dans cette phase les domaines touchant directement ou indirectement à la survie du pays et de ses habitants (nourriture, santé, etc...) seront traités en toute première priorité.

Il s'agit de :

- l'agriculture, l'élevage,
- les équipements sociaux (essentiellement, la Santé et l'Enseignement),
- les transports et les communications,
- l'énergie et l'adduction d'eau.

Les autres domaines serviront surtout de support aux précédents :

- le tourisme,
- les industries et les mines,
- les équipements administratifs.

- Phases de reconstruction et de développement :

Les domaines productifs devront être traités en priorité.

L'ordre de priorité pourrait être le suivant :

- l'agriculture, l'élevage,
- le tourisme,
- les industries,
- les équipements sociaux,
- les transports et les communications,
- l'énergie et l'adduction d'eau,
- les équipements administratifs.

IV - Les programmes de réalisation :

A partir des besoins exprimés pour chaque domaine concerné des programmes de réalisation pourront être esquissés.

L'ensemble de ces esquisses constituera, le moment venu, d'utiles directives à l'intention des spécialistes et des experts et les aidera dans leur investigation pour l'élaboration du plan de reconstruction définitif.

Je vous remercie de votre attention.